

livres : sa bibliothèque, qui renferme plus de quatre mille volumes — chiffre énorme pour l'époque — est à la disposition de ses élèves.

Ses conférences, commencées en 1733, n'ont d'abord lieu qu'une fois par semaine ; mais il se voit bientôt obligé de les donner deux fois, le mardi et le samedi. Ses lettres au ministre de la marine nous font connaître quelques-uns de ses élèves : ce sont "les sieurs Varin et Foucault, nouvellement reçus conseillers" (lettre du 9 oct. 1733) ; "le sieur de la Fontaine et le sieur Gaillard... avec le fils du sieur Guillemain, ancien conseiller, jeune homme qui donne beaucoup d'espérance" (19 sept. 1736) ; "les sieurs Berthier, chirurgien du roi, Pouchot, Dufautoir, Moreau, employés au bureau du Domaine, Martel, écrivain au magasin du Roy, le fils du sieur Cugnet, premier conseiller, et le fils du sieur Lanouiller de Bolsclerc, grand voyer" (14 oct. 1739) ; "le sieur de Ronville, gendre du sieur André, lieutenant général de la Prévosté, et même, ajoute M. le Verrier, le sieur Gauthier, médecin du Roy : ce dernier excite l'émulation des autres par l'assiduité qu'il donne à mes leçons, autant que les devoirs de sa profession lui en laissent le loisir" (22 oct. 1740).

Il faut nous d'ajouter que l'ambition d'obtenir quelque place au Conseil était pour beaucoup dans le zèle de la plupart de ces jeunes gens ou de ces citoyens à suivre les cours de droit de M. le Verrier.¹

¹ Plusieurs curés canadiens, sous la domination française, avaient de belles bibliothèques. Celle de M. Philippe Boucher, curé de Saint-Joseph de Lévis (1690-1721), comptait au delà de cinq cents volumes. (*Le curé Philippe Boucher*, par M. J.-E. Roy, dans la *Revue canadienne*, 1891). Philippe Boucher était le digne fils de Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, auteur de l'*Histoire véritable et naturelle des Mœurs et Productions de la Nouvelle-France, vulgairement dite Canada* ; Paris, chez Florentin Lambert, rue Saint-Jacques, à l'Image Saint-Paul, in-12, 1670.

² Les conférences de droit de M. le Verrier n'étaient pas seulement utiles, elles étaient nécessaires. Avant lui, il y avait souvent des places vacantes au Conseil, faute de personnes qualifiées pour les remplir. "Il y a actuellement deux places de conseillers vacantes par la mort du sieur Macart arrivée le 8 déc. 1732, et par celle du sieur Hazeur arrivée le 13 mai dernier. Nous n'avons point pour le présent aucun sujet capable de les remplacer." (Lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au ministre, 3 oct. 1733.)

M. le Verrier continua probablement ses leçons de droit jusqu'à sa mort. Il les donnait certainement encore en 1753 : il écrivait à cette date au ministre : "J'ai remis à MM. Duquesne et Bigot une liste apostillée des six sujets venant actuellement à mes conférences. Il vient de s'en présenter un septième ; c'est le sieur Imbert, commis des trésoriers généraux des colonies, en ce pays. Il paraît avoir d'heureuses dispositions, ayant fait de bonnes études, et acquis déjà une teinture des affaires, à l'occasion de cet emploi où il a succédé au feu sieur Taschereau, qui, de son vivant, en était beaucoup soulagé. Le sieur Imbert, qui a de quoi se soutenir honorablement, semble aussi, par son âge et son activité, en état de concilier aisément, avec le service de son emploi, celui de conseiller, quand il vous plaira, monseigneur, l'en gratifier par la suite, sur le rapport de MM. Duquesne et Bigot." (Lettre de M. le Verrier au ministre, 24 oct. 1753.)

M. le Verrier mourut à Québec en 1758. Voici son acte de sépulture : "Le quatorze septembre mil sept cent cinquante-huit, par nous curé de Québec sousigné a été inhumé dans l'église de cette paroisse M^{re} le Verrier, procureur général du